

# Obtenir son certiphyto « Conseil » (formation continue)



## Objectifs :

- ⇒ Apporter les connaissances nécessaires pour conseiller les utilisateurs professionnels dans le choix de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- ⇒ Être en mesure de rédiger des préconisations adaptées au contexte de la parcelle et de la culture et qui prennent en compte la réglementation.
- ⇒ Connaître les modalités d'obtention et d'application de l'agrément des entreprises.



## Public :

- ◇ Tout public utilisant des produits phytosanitaires (conseil, vente plus particulièrement).
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

## Contenu :

- ◇ Cette action de formation a comme objectifs pour les participants d'acquérir ou de consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs connaissances en matière : de réglementation, de commercialisation et de stockage des PPP, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement, de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Taux de satisfaction : 100%

## Durée & Lieu

28 heures soit 4 jours- CFPCA de Saint-Flour.

## Méthode pédagogique

Apports théoriques.

## Valorisation des acquis

QCM - Test de validation.  
Attestation de fin de formation.

